



COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les procédures d'audit sont en cours

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

6.1.1 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Note n°	2025	2024
Goodwill	13	305,6	304,6
Droits audiovisuels	12.1	101,4	76,3
Autres immobilisations incorporelles	12.2	242,4	282,8
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		649,3	663,7
Terrains	14	19,1	19,1
Constructions	14	39,8	42,4
Droits d'utilisation des actifs loués	14	20,2	20,3
Autres immobilisations corporelles	14	23,5	27,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		102,6	109,6
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	17.1	9,9	10,2
Autres actifs financiers non courants	17.1	28,1	30,9
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	16	134,1	121,9
ACTIFS FINANCIERS		172,0	163,1
Actifs d'impôt différé	9	0,5	0,3
ACTIF NON COURANT		924,4	936,6
Stocks de droits de diffusion	15	257,2	232,9
Autres stocks	15	0,6	0,8
Créances clients nettes	17.1	258,9	272,2
Impôts courants		9,6	4,7
Instruments financiers dérivés	18.3	0,0	0,3
Autres actifs financiers courants	17.1	5,9	6,0
Autres actifs courants	17.1	313,7	273,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17.1	216,0	332,0
ACTIF COURANT		1 062,0	1 121,9
TOTAL ACTIF		1 986,4	2 058,5

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	2025	2024
Capital social		50,6	50,6
Prime d'émission		7,6	7,6
Actions propres		(9,4)	(8,2)
Réserves consolidées		1 127,5	1 107,7
Autres réserves		(9,1)	(9,4)
Résultat part du Groupe		123,4	172,8
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 290,7	1 321,1
Intérêts non contrôlants		15,9	31,5
CAPITAUX PROPRES	19	1 306,6	1 352,6
Provisions	20/21	30,6	32,8
Dettes financières	17.2	4,2	79,3
Dettes locatives	17.2	13,5	13,7
Autres passifs financiers	17.2	9,4	5,2
Passifs d'impôt différé	9	30,0	40,9
PASSIF NON COURANT		87,6	171,9
Provisions	21	26,8	23,2
Dettes financières	17.2	80,1	2,9
Dettes locatives	17.2	7,7	8,0
Instruments financiers dérivés	18.3	0,2	0,0
Autres passifs financiers	17.2	0,0	6,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.2	308,1	342,4
Autres dettes d'exploitation	17.2	28,4	18,8
Impôts courants		1,0	0,2
Dettes fiscales et sociales	17.2	91,6	90,1
Dettes sur immobilisations	17.2	48,3	42,4
PASSIF COURANT		592,1	534,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 986,4	2 058,5

6.1.2 État du résultat global consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	2025	2024
Chiffre d'affaires	5	1 255,5	1 311,2
Autres produits opérationnels	6.1	10,2	10,9
Total des produits opérationnels		1 265,8	1 322,2
Consommations et autres charges opérationnelles	6.2	(679,6)	(709,2)
Charges de personnel (yc participation)	6.3	(249,9)	(240,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(47,0)	(49,6)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	6.4	(121,6)	(84,4)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	6.4	(8,2)	(5,9)
Pertes de valeur des actifs non amortissables	6.4 / 13	0,0	0,0
Total des charges opérationnelles		(1 106,3)	(1 089,7)
Plus ou moins-values sur cessions / réévaluations de participations	4.2	0,1	(0,0)
Résultat opérationnel		159,5	232,5
Produits de la trésorerie		6,9	14,8
Coût de l'endettement		(1,6)	(2,0)
Charges d'intérêt sur dettes locatives		(0,5)	(0,4)
Autres produits (charges) financiers nets		(1,3)	0,8
Résultat financier	8	3,4	13,2
Quote-part de résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	16	(0,6)	(7,1)
Résultat courant avant impôt		162,3	238,6
Impôt sur le résultat	9	(54,6)	(65,6)
Résultat net des activités poursuivies		107,8	173,1
Résultat net de la période		107,8	173,1
attribuable au Groupe	10	123,4	172,8
attribuable aux intérêts non contrôlants		(15,7)	0,3
Résultat part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	10	0,982	1,374
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	10	0,982	1,374
Résultat dilué part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	10	0,975	1,364
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	10	0,975	1,364

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	2025	2024
Résultat net consolidé		107,8	173,1
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat :			
Variation de la valeur des instruments dérivés		0,8	(4,3)
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres		(0,4)	0,0
Variation des écarts de conversion		0,0	(0,2)
Impôts sur les éléments recyclables	9	(0,1)	1,1
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :			
Pertes et gains actuariels		3,8	(0,8)
Impôts sur les éléments non recyclables	9	(1,0)	0,2
Autres éléments du résultat global	19.3	3,2	(4,0)
Résultat global de la période		111,0	169,1
attribuable au Groupe		126,6	168,8
attribuable aux intérêts non contrôlants		(15,7)	0,3

6.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note n°	2025	2024
Résultat opérationnel des activités poursuivies		159,5	232,5
Amortissements et provisions hors actifs circulants		123,2	85,0
Amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		8,2	5,9
Plus-values et moins-values de cession / de réévaluation		1,8	0,1
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		4,6	4,3
Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie		297,2	327,8
Produits perçus de la trésorerie		7,4	15,8
Intérêts payés		(1,8)	(2,4)
Intérêts des dettes locatives		(0,6)	(0,3)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		302,3	341,0
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	15	(24,0)	(7,3)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	17	(43,4)	(69,7)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	17	(28,1)	4,1
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(95,5)	(72,9)
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(67,8)	(69,1)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		139,0	199,0
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(61,2)	(56,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(13,0)	(11,6)
Acquisitions d'immobilisations financières		(0,1)	(1,0)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales		(0,5)	(13,5)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		0,0	0,0
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12/14	0,2	0,2
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		0,1	0,3
Dividendes reçus	16	0,4	0,3
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(74,0)	(81,4)
Opérations de financement			
Actifs financiers	17	(11,1)	(11,1)
Souscriptions d'emprunts et autres passifs financiers	17	3,5	0,3
Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers	17	(1,7)	(50,7)
Remboursements des dettes locatives	17	(8,4)	(6,5)
Acquisitions et cessions d'actions propres	19	(6,1)	0,1
Dividendes versés	11	(157,1)	(161,6)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(181,0)	(229,4)
Effet des écarts de conversion de trésorerie		0,1	(0,2)
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	17	(115,9)	(112,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	332,0	443,9
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		216,0	332,0

6.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves consolidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs et écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2024	126 414,2	50,6	7,6	(8,3)	1 261,2	(6,0)	1 305,1	35,7	1 340,7
Variation de la valeur des instruments dérivés						(3,2)	(3,2)	0,0	(3,2)
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres						0,0	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels					(0,6)	0,0	(0,6)	0,0	(0,6)
Écarts de conversion					0,0	(0,2)	(0,2)	0,0	(0,2)
Autres éléments du résultat global					(0,6)	(3,4)	(4,0)	0,0	(4,0)
Résultat net consolidé de la période					172,8		172,8	0,3	173,1
Résultat global total de la période					172,2	(3,4)	168,8	0,3	169,1
Dividendes distribués					(157,3)		(157,3)	(4,4)	(161,6)
Acquisitions / Cessions d'actions propres				0,1	0,0		0,1		0,1
Total des transactions actionnaires				0,1	(157,3)	0,0	(157,1)	(4,4)	(161,5)
Coût des actions de performance (IFRS 2)					4,3		4,3		4,3
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,0		0,0		0,0
Autres mouvements					0,0		0,0	(0,1)	(0,1)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2024	126 414,2	50,6	7,6	(8,2)	1 280,5	(9,4)	1 321,1	31,5	1 352,6
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2025	126 414,2	50,6	7,6	(8,2)	1 280,5	(9,4)	1 321,1	31,5	1 352,6
Variation de la valeur des instruments dérivés						0,6	0,6	0,0	0,6
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres						(0,3)	(0,3)	0,0	(0,3)
Pertes et gains actuariels					2,8	0,0	2,8	0,0	2,8
Écarts de conversion					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global					2,8	0,4	3,2	0,0	3,2
Résultat net consolidé de la période					123,4		123,4	(15,7)	107,8
Résultat global total de la période					126,3	0,4	126,6	(15,7)	111,0
Dividendes distribués					(157,3)		(157,3)	0,0	(157,3)
Acquisitions / Cessions d'actions propres				(1,2)	(3,7)		(4,8)	0,0	(4,8)
Total des transactions actionnaires				(1,2)	(161,0)	0,0	(162,2)	0,0	(162,2)
Coût des actions de performance (IFRS 2)					4,7		4,7	0,0	4,7
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,4		0,4	0,0	0,4
Autres mouvements					0,1		0,1	0,1	0,2
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2025	126 414,2	50,6	7,6	(9,4)	1 251,0	(9,1)	1 290,7	15,9	1 306,6

6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1	Informations sur l'entreprise	8
2	Faits marquants de l'exercice	8
3	Préparation et présentation des états financiers consolidés	8
4	Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation	11
5	Informations sectorielles	12
6	Autres produits et charges opérationnels	15
7	Rémunérations en actions	15
8	Résultat financier	17
9	Impôt sur le résultat	18
10	Résultat par action	20
11	Dividendes	20
12	Immobilisations incorporelles	21
13	Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée	24
14	Immobilisations corporelles	30
15	Stocks	31
16	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	33
17	Instruments financiers	35
18	Risques liés aux instruments financiers	40
19	Capitaux propres	45
20	Indemnités de départ en retraite	47
21	Provisions	48
22	Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels	49
23	Parties liées	50
24	Honoraires des commissaires aux comptes	52
25	Événements post clôture	52
26	Périmètre	53

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 16 février 2026 et examinés par le Conseil de Surveillance du 17 février 2026. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 28 avril 2026.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par RTL Group, coté sur les marchés de Luxembourg et de Francfort.

2. Faits marquants de l'exercice

- L'arrivée des nouveaux services CMI TV et OFTV et la décision de Canal+ de mettre fin à la diffusion de ses quatre chaînes payantes sur la TNT a conduit l'Arcom à adopter une nouvelle numérotation des chaînes de télévision le 9 janvier 2025. Ainsi, le 6 juin 2025, notre chaîne jeunesse Gulli a quitté le canal 18 pour s'installer sur le canal 12 de la TNT tandis que Paris Première s'est installée sur le canal 26.
- Le 18 avril 2025, Stéphane Plaza Immobilier élargit son offre avec le lancement de « Sixième Avenue - L'immobilier par M6 », une nouvelle marque pour répondre aux transformations du marché et aux attentes des franchisés.
- Le 31 mai 2025, pour la première fois de son histoire, la chaîne M6 a diffusé la finale de la Ligue des Champions. Le match a enregistré jusqu'à 10,3 millions de téléspectateurs, sa meilleure audience du semestre.
- Le 19 septembre 2025, la régie du Groupe, M6 Publicité, devient M6 Unlimited, afin de refléter sa volonté de dépasser son rôle traditionnel pour s'imposer comme un acteur global, entre publicité, événementiel et création de contenus.
- Le 1^{er} décembre 2025, à la suite d'une opération d'augmentation de capital permettant l'entrée de RTL Interactive GmbH comme actionnaire, la participation du Groupe au sein de Bedrock a été diluée à 37,5 %.

3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2024 établi selon le même référentiel.

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe, il n'y a pas de différence entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025

Les amendements aux normes IFRS suivants, applicables pour l'exercice 2025, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 :

- Amendements à IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée du texte suivant dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2025 :

- Améliorations annuelles des IFRS (Volume 11), applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - *Contrats d'électricité renouvelable*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la première application de ces amendements sur ses situations et performances financières.

3.2. PRINCIPES DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres et des actifs à la juste valeur par résultat ou par autres éléments du résultat global qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET DES HYPOTHÈSES

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables.

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur son développement.

Normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Le Groupe sera concerné par :

- IFRS 18 - *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

et il pourrait être concerné par :

- IFRS 19 - *Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendements à IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion vers une monnaie de présentation hyperinflationniste*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendements à IFRS 19 - *Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces normes et amendements sont en cours.

Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le Groupe

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont présentées en note 3.5.

À l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*fair value hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de l'utilisation de ces actifs ou la connaissance de la valeur de marché des actifs. Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;
- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;
- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 20 - *Indemnités de départ en retraite* ;
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 5 - *Informations sectorielles*) ;
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision.

3.4. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;
- de la part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ;
- du résultat net des activités cédées.

Présentation de l'état de la situation financière

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation (généralement 12 mois) ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs des activités en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Présentation du tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie*.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actifs circulants.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

3.5. OPTIONS RETENUES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes « Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales » et « Trésorerie nette résultant des cessions de filiales ».

Activités en cours de cession / cédées

Les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau de flux de trésorerie consolidés.

Présentation des actifs et passifs éventuels

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transactions éliminées en consolidation

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité.

Dates d'arrêté

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste « Autres réserves » des capitaux propres de l'état de la situation financière consolidée et dans le poste « Variation des écarts de conversion » des autres éléments du résultat global.

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

3.6. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes, règles et méthodes comptables sont présentés dans un encadré en introduction de chacune des notes correspondantes.

4. Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation

Principes, règles et méthodes comptables :

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non-contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

✓ Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - *Regroupements d'entreprises*, ainsi que la norme IFRS 10 - *États financiers consolidés* :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill ;
- dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
- à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
- les engagements d'achat d'intérêts non contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - *États financiers consolidés*. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
- lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.

✓ Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

✓ Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 13 - *Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée*).

✓ Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Les goodwill antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, à compter de cette date.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

4.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

- Le 4 février 2025, le Groupe M6 a conclu l'acquisition de 60 % de la société Full Dawa Production. Le prix d'acquisition est de 0,2 M€ et le goodwill s'établit à 0,1 M€ au 31 décembre 2025.
- Le 30 avril 2025, le Groupe M6, via sa filiale Ludikland, a acquis la société LMX 74, spécialisée dans les activités sportives, récréatives et de loisirs. Le prix d'acquisition est de 0,9 M€ et le goodwill s'établit à 0,6 M€.

4.2. AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2025 :

- le 30 septembre 2025, la société LMX 74 a fusionné dans la société Ludikland ;
- le 15 octobre 2025, la société M6 Shop a fusionné dans la société Métropole Télévision avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 ;

5. Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels du Groupe sont ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Le Groupe a adapté au cours des dernières années son organisation opérationnelle en fonction des marchés sur lesquels il exerce ses différents métiers.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

Vidéo

Le secteur, caractérisé par un fort degré de mutualisation entre les différentes chaînes du Groupe (acquisitions, technique, diffusion...), regroupe les chaînes en clair (M6, W9, 6TER et Gulli) et les chaînes payantes (Paris Première, Téva, M6 Music, Série Club, Tiji, Canal J, RFM TV, MCM, MCM Top) dont le modèle économique repose sur un financement mixte (publicité et versements des plateformes qui distribuent ces chaînes dans le cadre de bouquets diffusés via l'IPTV, le câble ou le satellite).

Ce secteur inclut également l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que l'exploitation de la plateforme technique M6+, la société M6 Créations et la régie publicitaire.

- Le 1^{er} juillet, le Groupe M6, via sa filiale Acrochats, a acquis le fonds de commerce « Les Zacroc's » pour 0,2 M€.
- Le 7 octobre, le Groupe a pris une participation de 50 % dans la société Mon Associé Factory.

- dilution de la participation de M6 Interactions dans le capital de Bedrock de 50 % à 37,5 % à la suite de l'acquisition par cette dernière de Bedrock Streaming Germany et de l'entrée au capital de Bedrock de RTL Interactive GmbH, le 1^{er} décembre 2025.
- le 31 décembre 2025, la société M6 Foot a fusionné dans la société Métropole Télévision avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Audio

Le secteur inclut les stations de radio (RTL, RTL2 et Fun Radio) dont le modèle économique est entièrement financé par la publicité, ainsi que l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que la régie publicitaire.

Production et Droits Audiovisuels

Outre les activités de production et de coproduction (cinéma, TV et internet) du Groupe, ce secteur opérationnel inclut les activités de distribution de droits cinématographiques audiovisuels tout au long de leur cycle d'exploitation, auprès du grand public (cinéma, vente de vidéos physiques et dématérialisées) puis des professionnels (distribution du portefeuille de droits auprès des télévisions en clair et payantes nationales, et distribution internationale). Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés est affectée à ce secteur.

Diversifications

Le secteur inclut le réseau de franchises immobilières, les parcs de loisirs Gulli et l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente, l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des redevances des franchises immobilières, des ventes aux consommateurs ou spectateurs et des revenus publicitaires issus des sites internet du Groupe.

Les éliminations et résultats non affectés se rapportent au coût des plans d'attribution d'actions de performance, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués.

Résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

Chiffre d'affaires

Le Groupe applique la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Le principe fondamental de cette norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Les cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit sont les suivantes :

- **Identification du(des) contrat(s) avec un client**

Un contrat au sens d'IFRS 15 est un accord entre deux parties ou plus qui crée des droits et obligations exécutoires.

La norme précise également les conditions dans lesquelles plusieurs contrats doivent être regroupés pour être comptabilisés comme un seul et même contrat, ainsi que les modalités de comptabilisation des modifications de contrat (contrat distinct ou rattachement au contrat initial).

- **Identification des différentes obligations de prestation distinctes du contrat**

Une obligation de prestation correspond à la promesse de fournir au client un bien ou un service (ou un groupe de biens ou services) qui est considéré comme distinct des autres biens ou services promis dans le cadre du contrat.

La norme précise les critères à remplir pour qu'une promesse de transférer un bien ou un service soit considérée comme distincte.

Cette étape d'identification des différentes obligations de prestation prévues au contrat est très importante dans la mesure où elle conditionne notamment l'allocation du prix de la transaction aux différentes obligations, ainsi que le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du contrat, les différentes obligations de performance étant remplies à des dates potentiellement différentes.

- **Détermination du prix de transaction**

Le prix de transaction est le montant de contrepartie (y compris les contreparties variables ou les contreparties autres qu'en numéraire) auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client.

- **Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation**

L'objectif est ici d'affecter à chaque obligation de prestation distincte un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client.

En général, cette affectation devra se faire sur la base des prix de vente spécifiques relatifs de chaque bien ou service distinct.

- **Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont satisfaites**

Dans la très grande majorité des cas, le vendeur doit comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé soit à une date donnée, soit sur une période donnée.

Plus spécifiquement, les principes généraux de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées à mesure de la diffusion des écrans et des messages publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales accordées selon les conditions générales et particulières se traduisant par l'octroi d'avoirs en cours et en fin d'année ;
- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;
- les revenus des activités de diversification sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.
Les revenus de Stéphane Plaza France sont majoritairement générés par les redevances perçues auprès des agences immobilières franchisées.
- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle et vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel. Il peut donc y avoir, dans ce dernier cas (licences avec redevances en fonction des ventes ou de l'utilisation), un décalage entre la satisfaction de l'obligation de prestation (par exemple, l'ouverture des droits pour les ventes salle) et la reconnaissance des produits (par exemple, à mesure que les billets d'entrée sont vendus par l'exploitant). Toutefois, les impacts liés à ce décalage ne sont pas matériels et ne nécessitent donc pas une mention spécifique dans les annexes aux comptes consolidés.

6 COMPTES ET ANNEXES 2025

Annexe aux comptes consolidés

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes :

En 2024 :

	Vidéo	Audio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2024
Chiffre d'affaires hors-Groupe	1 036,2	158,6	79,1	36,5	0,8	1 311,2
Chiffre d'affaires inter-segments	3,1	0,8	82,2	0,7	(86,9)	-
Chiffre d'affaires *	1 039,3	159,4	161,4	37,2	(86,1)	1 311,2
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	180,7	38,5	17,3	6,0	(0,4)	242,1
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(3,3)	(0,7)	(1,7)	(3,8)	-	(9,6)
Plus ou moins-values sur cessions / réévaluations de participations	0,0	(0,1)	-	-	-	(0,0)
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						232,5
Résultat financier						13,2
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(7,1)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						238,6
Impôt						(65,6)
Résultat net des activités poursuivies						173,1
Résultat de la période						173,1
attribuable au Groupe						172,8
attribuable aux intérêts non contrôlants						0,3

* dont 1 061,6 M€ au titre des revenus publicitaires

En 2025 :

	Vidéo	Audio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2025
Chiffre d'affaires hors-Groupe	991,8	154,9	72,1	35,9	0,8	1 255,5
Chiffre d'affaires inter-segments	18,9	0,3	101,7	0,7	(121,7)	-
Chiffre d'affaires *	1 010,8	155,2	173,9	36,6	(120,9)	1 255,5
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies ⁽¹⁾	164,2	37,5	12,6	1,9	(2,7)	213,5
Autres charges non récurrentes	(8,1)	-	-	(1,7)	-	(9,8)
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(3,3)	(0,7)	(0,9)	(39,3)	-	(44,2)
Plus ou moins-values sur cessions / réévaluations de participations	-	-	-	0,1	-	0,1
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						159,5
Résultat financier						3,4
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(0,6)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						162,3
Impôt						(54,6)
Résultat net des activités poursuivies						107,8
Résultat de la période						107,8
attribuable au Groupe						123,4
attribuable aux intérêts non contrôlants						(15,7)

* dont 1 032,2 M€ au titre des revenus publicitaires

⁽¹⁾ Le résultat opérationnel courant (ou EBITA) se définit comme le résultat opérationnel (ou EBIT) avant prise en compte des amortissements et perte de valeur des actifs incorporels (à l'exception des droits audiovisuels) liés aux acquisitions et résultats de cession d'actifs financiers et de filiales et autres charges non récurrentes.

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par type d'obligations de prestations rendues est la suivante :

Activité	31/12/2025		31/12/2024	
	% du Chiffre d'Affaires		% du Chiffre d'Affaires	Nature des prestations
Publicité	82,2%		81,0%	Spot / Campagne
Distribution	5,4%		6,0%	Forfait annuel / prix par abonnés
Production / Cinéma	5,8%		5,8%	Livraison / entrée salle
Autres	6,6%		7,2%	Contrats de franchises / Conseil
	100,0%		100,0%	

6. Autres produits et charges opérationnels**6.1. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS**

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 10,2 M€ (contre 10,9 M€ en 2024) et sont constitués principalement :

- des subventions d'exploitation pour 5,0 M€, contre 5,3 M€ en 2024 ;
- des refacturations envers les sociétés mises en équivalence pour 4,6 M€ contre 4,3 M€ en 2024.

6.2. CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2025	31/12/2024
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux (y compris dépréciations des stocks de droits de diffusion)	(356,2)	(375,1)
Consommations de stocks de marchandises	(2,6)	(1,8)
Autres services extérieurs *	(318,3)	(331,8)
Autres charges	(2,5)	(0,4)
CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(679,6)	(709,2)

* Les autres services extérieurs correspondent notamment aux redevances dues aux sociétés de droits d'auteurs et aux coûts de production des émissions.

6.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	(153,0)	(152,4)
Charges sociales	(64,9)	(60,8)
Participation et intéressement	(9,6)	(10,5)
Autres charges de personnel	(22,4)	(16,8)
CHARGES DE PERSONNEL	(249,9)	(240,5)

Les autres charges de personnel incluent notamment les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût des plans d'attribution d'actions de performance conformément à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (cf. note 7 - Rémunérations en actions).

L'effectif moyen "équivalent temps plein" (ETP) s'élève à 2 355 au 31 décembre 2025 contre 2 180 au 31 décembre 2024 pour les sociétés intégrées globalement.

La répartition de l'effectif "équivalent temps plein" (ETP) par catégorie est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Non cadres	18 %	14 %
Cadres	48 %	50 %
Cadres dirigeants	2 %	2 %
Journalistes	12 %	13 %
Intermittents	21 %	21 %
TOTAL	100 %	100 %

6.4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS

	31/12/2025	31/12/2024
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(29,0)	(46,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(20,5)	(8,4)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(52,3)	(15,9)
Amortissements des immobilisations corporelles	(17,5)	(12,0)
Amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	(8,2)	(5,9)
Autres dépréciations	(2,4)	(2,0)
TOTAL DOTATIONS (NETTES DES REPRISES)	(129,8)	(90,3)

7. Rémunérations en actions

Principes, règles et méthodes comptables :

Depuis 2009, le Groupe M6 a mis en place des plans d'attribution d'actions de performance au bénéfice de son personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

Plans octroyés en 2025

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2025, deux attributions d'actions de performance ont été décidées par le Directoire du 22 avril 2025, après approbation par le Conseil de Surveillance du 29 avril 2025 :

- un plan concerne un collège de 176 bénéficiaires et porte sur 342 500 actions sous conditions de présence au 21 avril 2028 et d'atteinte d'objectifs d'EBITA consolidé en 2025 ;
- un autre plan concerne un collège de 19 bénéficiaires et porte sur 241 200 actions sous conditions de présence au 21 avril 2028. Il est attribué annuellement sur la base de conditions de performance pluriannuelles.

Évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés

La juste valeur des attributions d'actions de performance s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans et juste valeur de l'avantage octroyé

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance ouverts au 31 décembre 2025, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans d'attribution d'actions de performance						
Du 10/10/2022 (2 plans)	10,34	N/A	N/A	2,07%	6,15%	8,38
Du 15/05/2023 (2 plans)	13,32	N/A	N/A	2,79%	7,89%	11,40
Du 06/05/2024 (2 plans)	13,08	N/A	N/A	3,07%	10,57%	10,69
Du 22/04/2025 (2 plans)	13,96	N/A	N/A	2,09%	9,83%	10,77

* Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance à la période d'acquisition (entre 2 ans et 3 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que, sur la base des observations historiques, 5 à 10 % des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition.

Sur l'exercice, le solde des actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Attribution maximum	Solde 31/12/2024	Variation liée à la performance	Attribution	Livraison	Annulation	Solde 31/12/2025
Plans d'attribution d'actions de performance	2 133 850	2 133 850	1 405 750	(86 231)	583 700	(434 088)	(48 700)	1 420 431
Du 10/10/2022	291 050	291 050	270 850	-	-	(264 350)	(6 500)	-
Du 10/10/2022	224 700	224 700	169 075	663	-	(169 738)	-	-
Du 15/05/2023	311 300	311 300	297 200	-	-	-	(9 500)	287 700
Du 15/05/2023	191 900	191 900	157 733	(21 772)	-	-	(5 867)	130 094
Du 06/05/2024	322 200	322 200	313 700	-	-	-	(9 500)	304 200
Du 06/05/2024	209 000	209 000	197 192	(23 292)	-	-	(17 333)	156 567
Du 22/04/2025	342 500	342 500	-	(10 275)	342 500	-	-	332 225
Du 22/04/2025	241 200	241 200	-	(31 555)	241 200	-	-	209 645

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice 2025

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution d'actions de performance sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " Charges de personnel " :

Plans d'attribution d'actions de performance	Charges de personnel	
	31/12/2025	31/12/2024
Du 10/10/2022 (2 plans)	(0,2)	(1,4)
Du 15/05/2023 (2 plans)	(1,5)	(1,7)
Du 06/05/2024 (2 plans)	(1,7)	(1,2)
Du 22/04/2025 (2 plans)	(1,2)	-
CHARGE TOTALE	(4,7)	(4,3)

8. Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits de la trésorerie	6,9	14,8
Coût de l'endettement	(1,6)	(2,0)
Charges d'intérêt sur dettes locatives	(0,5)	(0,4)
Réévaluation des instruments dérivés nets	(0,4)	(0,3)
Intérêts capitalisés sur retraite	(1,1)	(1,1)
Autres éléments financiers	0,1	2,2
Autres produits (charges) financiers nets	(1,3)	0,8
RESULTAT FINANCIER	3,4	13,2

- Les produits de la trésorerie s'élèvent à +6,9 M€, en retrait par rapport à 2024, sous l'effet combiné de la baisse de l'encours moyen placé (239,1 M€ en 2025 contre 345,3 M€ en 2024) et de la baisse moyenne des taux d'intérêt à court terme (taux de rendement moyen de +2,59 % en 2025 contre +4,08 % en 2024).
- Le coût de l'endettement s'élève à -1,6 M€ au 31 décembre 2025 et correspond aux intérêts sur l'emprunt Schuldschein mis en place en juillet 2019, et sur les lignes bancaires non tirées en cours d'année.
- L'endettement moyen s'élève à 89,8 M€ sur l'exercice 2025 pour un taux moyen d'endettement de 1,32 % l'an, en baisse par rapport à 2024 (1,50 %).
- Les charges d'intérêt sur dettes locatives correspondent à la désactualisation des dettes comptabilisées en application d'IFRS 16.
- Les autres éléments financiers correspondent principalement aux effets de la mise à juste valeur des actifs et passifs financiers (comptes courants et autres actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat).

9. Impôt sur le résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Depuis l'exercice 2010, conformément aux dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, le Groupe a requalifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Ainsi, un actif d'impôt différé est constaté lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ; un passif d'impôt différé est lui constaté lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(65,7)	(67,0)
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporaires	11,2	1,4
TOTAL	(54,6)	(65,6)

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 est de 30,98 % (correspondant au taux normal d'IS de 25,0 %, majoré de la contribution additionnelle de 3,3 % ainsi que de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises de 20,6 %) pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français, en 2024, le taux était de 25,83 %.

Au 31 décembre 2025, le Groupe applique l'exemption temporaire de comptabilisation d'impôt différé lié à Pilier 2.

Le groupe n'a pas d'impôt complémentaire résultant de l'application du dispositif Pilier 2 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le taux d'imposition différée retenu en 2025 est de 25,83 %, comme en 2024.

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	31/12/2025	Variations	31/12/2024
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	0,1	0,1	(0,1)
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres	0,1	0,1	-
Pertes et gains actuariels	(2,0)	(1,0)	(1,0)
Achats à terme d'actions propres	2,4	(0,4)	2,7
TOTAL	0,6	(1,1)	1,7

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt du Groupe et la charge obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de la période attribuable au Groupe	123,4	172,8
Intérêts non contrôlants	(15,7)	0,3
Impôt sur le résultat	(54,6)	(65,6)
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(0,6)	(7,8)
Produits et charges liés aux regroupements d'entreprises	0,1	-
Coût des actions gratuites (IFRS 2)	(4,7)	(4,3)
Résultat des activités poursuivies avant impôt retraité	167,5	250,8
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(43,3)	(64,8)
Eléments en rapprochement :		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(1,2)	(1,3)
Contribution exceptionnelle à l'IS des grandes entreprises	(10,6)	-
Plus-values de cession / de réévaluation imposées au taux réduit	(0,0)	(0,0)
Autres différences	0,5	0,5
CHARGE NETTE D'IMPÔT RÉEL	(54,6)	(65,6)
Taux effectif d'impôt	32,6%	26,1%

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Actifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	0,1	0,1
Autres actifs	1,4	1,6
Provisions pour retraite (non déductible)	7,9	8,5
Autres provisions non déductibles	3,0	2,6
Dettes locatives	5,5	5,6
Charges à payer non déductibles	6,0	6,1
Instruments financiers	2,6	2,8
Déficits reportables	2,4	1,9
Divers	0,1	0,1
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôt différé	(28,3)	(29,0)
TOTAL	0,5	0,3
Passifs d'impôt différé		
Catalogues	(2,4)	(2,2)
Licences et marques	(21,0)	(30,7)
Relations franchisés	(7,5)	(8,0)
Relations annonceurs et distributeurs	(9,4)	(10,5)
Amortissement dérogatoire	(5,0)	(5,0)
Dépréciation des actions propres	(2,1)	(2,1)
Droits d'utilisation des actifs loués	(5,2)	(5,2)
Plus-values latentes sur cessions de participations	(3,5)	(3,5)
Divers	(1,9)	(2,6)
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôt différé	28,3	29,0
TOTAL	(30,0)	(40,9)

Les actifs et passifs d'impôt différé des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 13,4 M€ au 31 décembre 2025.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8,6 M€.

10. Résultat par action

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'actions de performance dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des actions de performance octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond pour les actions de performance à la juste valeur des services restant à rendre.

	31/12/2025	31/12/2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	123,4	172,8
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités cédées	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	123,4	172,8
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	125 719 153	125 781 840
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	920 888	891 320
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	126 640 041	126 673 160
Résultat par action (<i>en euros</i>)	0,982	1,374
Résultat par action des activités poursuivies (<i>en euros</i>)	0,982	1,374
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	0,975	1,364
Résultat dilué par action des activités poursuivies (<i>en euros</i>)	0,975	1,364

* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action tient compte des attributions d'actions de performance accordées lors des plans du 10 octobre 2022, du 15 mai 2023, du 6 mai 2024 et du 22 avril 2025.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est de 920 888 au 31 décembre 2025 : sur cette base, l'effet dilutif sur le résultat par action représente 0,7 centime d'euro par titre.

11. Dividendes

Métropole Télévision	31/12/2025	31/12/2024
Déclarés et versés au cours de l'exercice	157,1	157,3
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 711	125 802
Dividende ordinaire versé par action (<i>en euros</i>)	1,25	1,25
Proposés pour approbation à l'AGM	157,1	157,2
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 679	125 765
Dividende ordinaire versé par action (<i>en euros</i>)	1,25	1,25

12. Immobilisations incorporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des licences ;
- des marques ;
- des relations clients ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des goodwill.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et l'amendement à IAS 38 - *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. La présomption selon laquelle un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés d'un actif n'est pas approprié, est réfutée dans le cas des droits audiovisuels et des coproductions compte tenu de la très forte corrélation entre les recettes et la consommation des avantages économiques de ces droits.

Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes nettes générées rapportées aux recettes nettes totales estimées, les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondant ainsi aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie ;
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 13), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

Coproductions de films cinématographiques, fictions et autres

La rubrique « Coproductions » regroupe plus spécifiquement les parts producteurs et coproducteurs de longs métrages, fictions et autres programmes. Elles sont inscrites en droits audiovisuels et amorties à la recette. Si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, une dépréciation de la fraction non couverte est immédiatement constatée.

En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproduction financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

Avances et acomptes sur immobilisations

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

Les sommes versées sont reclassées en droits audiovisuels à la date d'ouverture des droits.

Licences

Les licences sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À l'exception des licences RTL apportées par la société RTL France Radio, ainsi que des licences RTL2 et Fun Radio reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Audio de RTL Group, elles ont une durée de vie définie et sont donc amorties.

Les licences RTL France Radio, RTL2 et Fun Radio correspondent aux droits au titre des autorisations d'usage de la ressource radioélectrique (fréquences) pour la France concernant les trois radios, délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ces licences ont une durée d'utilité indéterminée dans la mesure où il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elles généreront des entrées nettes de trésorerie pour la société détentrice. Ces licences ne sont donc pas amorties et leur valeur comptable sera appréciée chaque année en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Marques

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue, et acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Relations Clients

Seules les relations clients reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les relations clients (annonceurs, distributeurs et franchisés) acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des relations clients.

Les relations clients ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Logiciels informatiques et sites marchands

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

12.1. DROITS AUDIOVISUELS

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Au 1^{er} janvier, net des dépréciations et amortissements	40,8	2,6	32,8	76,3	51,6
Acquisitions	10,0	0,8	65,5	76,3	79,2
Cessions / sorties	(0,7)	-	(2,0)	(2,7)	(97,1)
Acquisitions/cessions de filiales	-	2,1	0,2	2,3	-
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	24,6	14,3	(30,6)	8,4	9,6
Dotations aux amortissements	(42,2)	(8,5)	-	(50,7)	(52,2)
Dépréciations	1,5	0,5	(0,7)	1,2	(2,3)
Reprises d'amortissements sur cessions / sorties	0,7	-	-	0,7	97,1
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	(2,1)	-	(2,1)	-
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(8,4)	-	(8,4)	(9,6)
Au 31 décembre, net des dépréciations et amortissements	34,7	1,4	65,2	101,4	76,3
Au 1^{er} janvier					
Valeur brute	1 118,9	850,8	39,0	2 008,7	2 017,0
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 078,1)	(848,1)	(6,1)	(1 932,4)	(1 965,4)
MONTANT NET AU 1^{er} JANVIER	40,8	2,6	32,8	76,3	51,6
Au 31 décembre					
Valeur brute	1 152,8	868,1	72,1	2 093,0	2 008,7
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 118,1)	(866,7)	(6,9)	(1 991,6)	(1 932,4)
MONTANT NET AU 31 DECEMBRE	34,7	1,4	65,2	101,4	76,3

12.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Licences	Marques	Relations clients	Logiciels informatiques	Autres	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Au 1^{er} janvier, net des dépréciations et amortissements	86,7	87,7	71,7	33,0	3,6	282,8	288,4
Acquisitions	-	-	-	11,0	1,0	12,0	10,3
Cessions	-	-	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,2)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	0,0	(0,0)	0,0	0,3
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,0)
Dotations aux amortissements	-	(1,9)	(6,0)	(7,9)	(1,0)	(16,8)	(15,9)
Dépréciations	-	(35,5)	-	-	0,0	(35,5)	(0,0)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	-	-	0,0	0,0	0,2
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,2)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0
Au 31 décembre, net des dépréciations et amortissements	86,7	50,4	65,7	36,0	3,6	242,4	282,8
Au 1^{er} janvier							
Valeur brute	86,7	93,4	100,5	120,2	33,9	434,7	424,4
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(5,7)	(28,8)	(87,1)	(30,3)	(151,9)	(136,0)
MONTANT NET AU 1^{er} JANVIER	86,7	87,7	71,7	33,0	3,6	282,8	288,4
Au 31 décembre							
Valeur brute	86,7	93,4	100,5	131,1	34,9	446,6	434,7
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(43,0)	(34,8)	(95,0)	(31,3)	(204,2)	(151,9)
MONTANT NET AU 31 DECEMBRE	86,7	50,4	65,7	36,0	3,6	242,4	282,8

Les licences comprennent les licences FM des stations RTL, RTL2 et Fun Radio.

Les marques correspondent essentiellement au droit d'utilisation de la marque Stéphane Plaza, aux marques Gulli, Canal J et Tiji et à la marque Fun Radio.

Les relations clients ont été reconnues au titre des acquisitions du pôle Audio auprès de RTL Group, du pôle Jeunesse TV auprès du Groupe Lagardère et de SPF Franchise.

Hormis les licences apportées par RTL France Radio, les licences reconnues sur RTL2 et Fun Radio, les marques Fun Radio, Gulli, Canal J, Tiji, l'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

Les licences, marques et relations clients sont testées au niveau des UGT Audio, Vidéo et Franchises.

13. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Principes, règles et méthodes comptables :

Selon la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les principaux indices externes ou internes de perte de valeur retenus par le groupe sont :

- une analyse de l'environnement concurrentiel et de l'activité du Groupe présentant des changements importants avec un effet négatif au cours de la période ou dans un avenir proche ;
- des évolutions réglementaires pouvant avoir un impact négatif significatif sur la valeur d'un actif ;
- des taux d'intérêt du marché augmentant durant la période et une probabilité forte que cette augmentation affectera le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et diminuera de façon significative la valeur recouvrable de l'actif ;
- une valeur comptable de l'actif net du Groupe supérieure à sa capitalisation boursière ;
- des données internes montrant que la performance économique d'un actif est ou sera moins bonne que celle attendue.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »).

L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la Direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Si la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non courants de l'unité génératrice de trésorerie est insuffisante, une provision peut être reconnue à hauteur de la perte non affectée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ÉVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit au cours des exercices 2025 et 2024 :

		31/12/2025	31/12/2024
A l'ouverture, net des pertes de valeur		304,6	287,9
Acquisitions		1,0	16,7
Cessions nettes		0,0	-
A la clôture		305,6	304,6
A l'ouverture			
	Valeurs brutes	338,8	322,1
	Cumul des pertes de valeur	(34,2)	(34,2)
	Montant net	304,6	287,9
A la clôture			
	Valeurs brutes	339,0	338,8
	Cumul des pertes de valeur	(33,4)	(34,2)
	Montant net	305,6	304,6

La variation de l'année 2025 reflète l'acquisition de la société de production Full Dawa Production et des parcs de loisir Lasermaxx et Les Zacroc's.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice 2025 sur les goodwill des activités poursuivies (cf. tests de dépréciation ci-après).

RÉPARTITION

Les goodwill (valeur nette) se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») de la façon suivante :

Secteurs opérationnels	UGT	31/12/2025	31/12/2024
Vidéo	Vidéo	164,5	164,5
Audio	Audio	99,4	99,4
Production et Droits Audiovisuels	Droits Audiovisuels	5,4	5,3
Diversifications	Interactions	5,7	5,7
	Parcs de loisirs	17,5	16,7
	Franchises	13,0	13,0
Total		305,6	304,6

DÉFINITION DES UGT

Les UGT du Groupe s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

- L'UGT Vidéo regroupe l'ensemble des activités de télévision linéaire du groupe, aussi bien en clair que payante, et intègre donc l'ensemble du pôle Jeunesse du Groupe Lagardère acquis en 2019. Elle intègre également les activités de distribution des chaînes et services non linéaires, ainsi que le développement et l'exploitation de M6+ ;
- L'UGT Audio intègre l'ensemble du pôle Radio français de RTL Group acquis en 2017 (à l'exception des entités RTL Special Marketing et Parisonair absorbées en 2018 par respectivement M6 Interactions et M6 Événements, et donc désormais incluses dans l'UGT Interactions) ;
- L'UGT Droits Audiovisuels correspond aux activités de production et de distribution de droits audiovisuels tout au long de leur cycle de vie et intègre Société Nouvelle de Distribution (SND) et les sociétés de catalogues de droits audiovisuels qui ont été fusionnées dans SND en 2019, 2022 et 2024 ainsi que la société Full Dawa Production acquise le 4 février 2025 ;
- L'UGT Interactions correspond aux activités d'édition musicale, d'événementiel, de spectacle et d'édition, et intègre les entités M6 Interactions, M6 Événements et M6 Editions ;
- L'UGT Parcs de Loisirs correspond à l'entité La Boîte Aux Enfants, acquise en 2024, qui intègre les sociétés La Boîte Aux Enfants, Acrochats dont Les Zacroc's acquis le 1^{er} juillet 2025, Baleo, Kidea Services, Ludikland dont Lasermaxx acquis le 4 février 2025 et Parc de Lomme ;
- L'UGT Franchises intègre la société SPF Franchise, consolidée par intégration globale depuis le 31 décembre 2021.

RÈGLES RETENUES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, les UGT suivantes ont été testées :

- UGT Vidéo ;
- UGT Audio ;
- UGT Droits audiovisuels ;
- UGT Interactions ;
- UGT Franchises ;
- UGT Parcs de Loisirs.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Vidéo

La valeur d'utilité de l'UGT Vidéo a été déterminée selon la méthode D.C.F., afin d'intégrer dans la valorisation les évolutions attendues sur le marché de la Télévision et notamment le développement de l'activité Streaming. Les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

Les valeurs recouvrables des UGT ont été déterminées selon la méthode D.C.F. : méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base de business plans sur la période 2026-2030, établis au dernier trimestre 2025 en s'appuyant sur les principales hypothèses clés suivantes : EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 1 239,7 M€, corroborée par les analyses issues de notes de brokers.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Vidéo deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable.

		Taux d'actualisation				
		7,00 %	7,50 %	8,00 %	8,50 %	9,00 %
Taux de croissance	-1,00 %	1 275,8	1 204,4	1 140,8	1 084,0	1 032,7
	-0,50 %	1 337,1	1 257,6	1 187,4	1 124,9	1 069,0
	0,00 %	1 407,1	1 317,9	1 239,7	1 170,7	1 109,3
	0,50 %	1 487,0	1 386,8	1 299,1	1 222,2	1 154,4
	1,00 %	1 582,3	1 466,3	1 366,9	1 280,6	1 205,1

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 724,3 M€

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation raisonnablement possible des hypothèses opérationnelles soit une baisse de 3 % du chiffre d'affaires impactant directement l'EBITA (maintien des charges fixes).

La valeur d'utilité s'élèverait ainsi à 952,5 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 724,3 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Audio

La valeur d'utilité de l'UGT Audio a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à -1 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 286,4 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Audio deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable.

		Taux d'actualisation				
		7,00 %	7,50 %	8,00 %	8,50 %	9,00 %
Taux de croissance	-2,00 %	294,6	279,7	266,3	254,1	243,1
	-1,50 %	306,8	290,5	275,8	262,6	250,7
	-1,00 %	320,6	302,5	286,4	272,0	259,1
	-0,50 %	336,2	316,1	298,3	282,5	268,3
	0,00 %	354,1	331,4	311,6	294,1	278,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 165,0 M€

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation raisonnablement possible des hypothèses opérationnelles soit une baisse de 3 % du chiffre d'affaires impactant directement l'EBITA (maintien des charges fixes).

La valeur d'utilité s'élèverait ainsi à 249,4 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 165,0 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Droits audiovisuels

La valeur d'utilité de l'UGT Droits audiovisuels a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe ;

- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 93,4 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Droits audiovisuels deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable.

		Taux d'actualisation				
		7,00 %	7,50 %	8,00 %	8,50 %	9,00 %
Taux de croissance	-1,00 %	96,2	90,6	85,6	81,1	77,1
	-0,50 %	101,1	94,8	89,3	84,3	79,9
	0,00 %	106,6	99,6	93,4	88,0	83,2
	0,50 %	113,1	105,1	98,1	92,1	86,7
	1,00 %	120,6	111,4	103,5	96,7	90,8

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 17,0 M€

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation raisonnablement possible des hypothèses opérationnelles soit une baisse de 10 % du chiffre d'affaires impactant de 10 % l'EBITA (sous l'effet des charges variables).

La valeur d'utilité s'élèverait ainsi à 84,8 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 17,0 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Interactions

La valeur d'utilité de l'UGT Interactions a été déterminée selon la méthode D.C.F, dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe, majoré d'une prime de risque de 2 points, soit 10,00 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 19,5 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Interactions deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable.

		Taux d'actualisation				
		9,00 %	9,50 %	10,00 %	10,50 %	11,00 %
Taux de croissance	-1,00 %	20,0	19,1	18,3	17,5	16,8
	-0,50 %	20,8	19,8	18,9	18,0	17,3
	0,00 %	21,6	20,5	19,5	18,6	17,8
	0,50 %	22,5	21,3	20,2	19,2	18,3
	1,00 %	23,5	22,2	21,0	19,9	19,0

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 8,0 M€

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation raisonnablement possible des hypothèses opérationnelles soit une baisse de 10 % du chiffre d'affaires impactant de 10 % l'EBITA (sous l'effet des charges variables).

La valeur d'utilité s'élèverait ainsi à 17,5 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 8,0 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Franchises

Dans le contexte persistant de la crise immobilière la plus forte depuis 30 ans, et après la condamnation, en première instance, de Stéphane Plaza pour violence conjugale, la société SPF Franchise a mis en œuvre un plan d'action pour son réseau de franchisés afin de lui donner tous les moyens pour aborder efficacement la reprise attendue des transactions et du marché de l'immobilier résidentiel.

En mai 2025, la société a annoncé et présenté à son réseau la création d'une seconde marque, *6ème Avenue*, afin que chaque franchisé puisse disposer d'une alternative répondant à sa vision stratégique et à son positionnement local.

A compter de cette date, les franchisés ont eu le choix entre les 2 marques et la société a mis en place au 2^{ème} semestre 2025, sur la base de ce choix, une nouvelle organisation de ses services pour animer les deux communautés de son réseau.

Les transferts importants de franchisés vers le réseau *6ème Avenue* constituent un indice de perte de valeur pour le droit d'utilisation de la marque Stéphane Plaza et les relations franchisés, qui ont par conséquent été testés individuellement au 31 décembre 2025.

- La valeur recouvrable de la marque a ainsi été déterminée comme le maximum entre la juste valeur nette des coûts de

Les résultats de l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité (à 100 % de l'entreprise) aux variations des paramètres du test sont les suivants :

		Taux d'actualisation				
		10,00 %	10,50 %	11,00 %	11,50 %	12,00 %
Taux de croissance	-1,00 %	53,7	51,0	48,4	46,1	44,0
	-0,50 %	55,9	52,9	50,2	47,7	45,4
	0,00 %	58,2	55,0	52,1	49,4	47,0
	0,50 %	60,9	57,3	54,2	51,3	48,7
	1,00 %	63,8	59,9	56,5	53,4	50,5

Le résultat du test de dépréciation est sensible aux variations des principales hypothèse opérationnelles intégrées dans le plan d'affaires comme le volume de transaction ou le nombre d'agences. Une diminution du flux de trésorerie en valeur terminale de 3,0%, ramènerait la valeur recouvrable à un montant égal à la valeur comptable de l'UGT.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Parcs de Loisir

La valeur d'utilité de l'UGT Parcs de Loisir a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe, majoré d'une prime de risque de 2 points, soit 10,00 % ;

sortie et la valeur d'utilité (méthode DCF avec taux d'actualisation de 11,00 %).

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité, entraînant une dépréciation de la marque de 35,5M€.

- La valeur de la relation franchisés est la juste valeur et reste supérieure à sa valeur comptable, n'entraînant pas de dépréciation.

- La valeur d'utilité de l'UGT Franchises a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu pour cette UGT est de 8,00 %, correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe, majoré d'une prime de risque de 3 points, soit 11,00 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

Les hypothèses conduisent à une valeur d'utilité pour 100 % de l'entreprise de 52,1 M€.

La juste valeur est de 26,6 M€ en quote-part M6 pour une valeur comptable de 26,0 M€, après comptabilisation de la dépréciation du droit d'utilisation de la marque, au 31 décembre 2025 (le Groupe détient 51 % de la société SPF Franchise).

- la croissance à l'infini retenue s'élève à 1 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 27,2 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Parcs de Loisir deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable.

		Taux d'actualisation				
		9,00 %	9,50 %	10,00 %	10,50 %	11,00 %
Taux de croissance	0,00 %	28,0	26,4	24,9	23,6	22,4
	0,50 %	29,4	27,6	26,0	24,5	23,2
	1,00 %	30,9	29,0	27,2	25,6	24,2
	1,50 %	32,7	30,5	28,5	26,8	25,2
	2,00 %	34,7	32,2	30,0	28,1	26,4

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 21,2 M€

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation raisonnablement possible des

hypothèses opérationnelles soit une baisse de 10 % du chiffre d'affaires impactant directement l'EBITA (maintien des

charges fixes).

La valeur d'utilité s'élèverait ainsi à 22,9 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 21,2 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Les procédures d'audit sont en cours

14. Immobilisations corporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 - *Contrat de location* traite tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent à la valeur actualisée des paiements futurs au titre des loyers mentionnés dans les contrats.

Aux bornes du Groupe, les dispositions de la norme impactent de manière significative les contrats de location immobilière. Les contrats de location de moins d'un an, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions et sont donc traités comme des contrats de location simple (avec la constatation d'une charge de location en compte de résultat).

Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Droits d'utilisation des actifs loués	Période non résiliable du bail complétée des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain (en général 9 ans)
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 6 ans

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder sa valeur comptable. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en deçà de la valeur comptable.

Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) ».

	Terrains	Constructions	Droits d'utilisation des actifs loués	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2024
Au 1^{er} janvier 2024, net des dépréciations et amortissements	19,1	44,9	10,6	17,6	4,6	0,6	97,5
Acquisitions	-	0,0	2,5	7,0	3,0	1,7	14,3
Cessions	-	(0,1)	(1,1)	(8,0)	(2,2)	-	(11,4)
Acquisitions/cessions de filiales	-	2,3	12,6	12,5	1,3	0,0	28,8
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	-	0,5	0,1	0,0	(0,1)	0,5
Dotations aux amortissements 2024	-	(2,6)	(5,9)	(7,1)	(2,3)	-	(17,9)
Dépréciations	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,1	1,1	7,8	2,1	-	11,1
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	(2,2)	-	(9,9)	(1,1)	-	(13,2)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	-	-	0,0	0,0	-	0,0
Au 31 décembre 2024, net des dépréciations et amortissements	19,1	42,4	20,3	20,1	5,5	2,2	109,6
Au 1^{er} janvier 2024							
Valeur brute	19,1	118,8	31,1	101,7	27,6	0,6	298,9
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(73,9)	(20,4)	(84,1)	(23,0)	-	(201,4)
MONTANT NET AU 1^{er} JANVIER 2024	19,1	44,9	10,6	17,6	4,6	0,6	97,5
Au 31 décembre 2024							
Valeur brute	19,1	121,1	45,6	113,3	29,7	2,2	331,0
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(78,7)	(25,2)	(93,2)	(24,3)	-	(221,4)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2024	19,1	42,4	20,3	20,1	5,5	2,2	109,6

	Terrains	Constructions	Droits d'utilisation des actifs loués	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2025
Au 1^{er} janvier 2025, net des dépréciations et amortissements	19,1	42,4	20,3	20,1	5,5	2,2	109,6
Acquisitions	-	0,0	1,6	4,3	1,5	6,7	14,1
Cessions	-	-	(0,2)	(8,0)	(4,9)	-	(13,1)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	0,0	0,1	-	0,1
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	0,2	(24,8)	3,7	5,1	(8,2)	(24,0)
Dotations aux amortissements 2025	-	(2,6)	(8,2)	(7,7)	(3,6)	-	(22,0)
Dépréciations	-	-	-	(1,8)	(1,8)	-	(3,6)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	0,2	8,0	2,8	-	11,0
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	(0,0)	(0,1)	-	(0,1)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(0,2)	31,2	(0,4)	(0,0)	-	30,6
Au 31 décembre 2025, net des dépréciations et amortissements	19,1	39,8	20,2	18,2	4,6	0,8	102,6
Au 1^{er} janvier 2025							
Valeur brute	19,1	121,1	45,6	113,3	29,7	2,2	331,0
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(78,7)	(25,2)	(93,2)	(24,3)	-	(221,4)
MONTANT NET AU 1^{er} JANVIER 2025	19,1	42,4	20,3	20,1	5,5	2,2	109,6
Au 31 décembre 2025							
Valeur brute	19,1	121,3	22,1	113,4	31,6	0,8	308,2
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(81,4)	(2,0)	(95,2)	(27,0)	-	(205,6)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2025	19,1	39,8	20,2	18,2	4,6	0,8	102,6

15. Stocks

Principes, règles et méthodes comptables :

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

Programmes et droits de diffusion

En conformité avec IAS 2 - *Stocks*, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...) : 100 % de la valeur à la première diffusion ;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
 - 1^{ère} diffusion : 66 % ;
 - 2^{ème} diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

À contrario, les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

Autres stocks

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

6 COMPTES ET ANNEXES 2025

Annexe aux comptes consolidés

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2024
Au 1^{er} janvier 2024, net des dépréciations	225,8	0,4	226,2
Acquisitions	498,3	1,7	500,1
Acquisitions / cessions de filiales	-	0,4	0,4
Consommations	(511,2)	(1,8)	(513,0)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2024	20,1	0,1	20,2
Au 31 décembre 2024, net des dépréciations	232,9	0,8	233,7
Au 1^{er} janvier 2024			
Coût ou juste valeur	325,9	1,1	327,0
Cumul des dépréciations	(100,2)	(0,7)	(100,9)
Montant net au 1^{er} janvier 2024	225,8	0,4	226,2
Au 31 décembre 2024			
Coût ou juste valeur	313,0	1,4	314,4
Cumul des dépréciations	(80,1)	(0,5)	(80,7)
Montant net au 31 décembre 2024	232,9	0,8	233,7

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2025
Au 1^{er} janvier 2025, net des dépréciations	232,9	0,8	233,7
Acquisitions	491,4	2,4	493,9
Acquisitions / cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(481,1)	(2,6)	(483,7)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2025	13,9	(0,1)	13,8
Au 31 décembre 2025, net des dépréciations	257,2	0,6	257,8
Au 1^{er} janvier 2025, net des dépréciations			
Coût ou juste valeur	313,0	1,4	314,4
Cumul des dépréciations	(80,1)	(0,5)	(80,7)
Montant net au 1^{er} janvier 2025	232,9	0,8	233,7
Au 31 décembre 2025, net des dépréciations			
Coût ou juste valeur	323,4	1,2	324,6
Cumul des dépréciations	(66,2)	(0,6)	(66,8)
Montant net au 31 décembre 2025	257,2	0,6	257,8

16. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Principes, règles et méthodes comptables :

Les coentreprises sont les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle). Elles sont consolidées par mise en équivalence, conformément à IAS 28 - *Participations dans les entreprises associées et coentreprises* et IFRS 11 - *Partenariats*.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité. Elles sont également consolidées par mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

Les coentreprises et les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe, nette des pertes de valeur accumulées, comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de la coentreprise ou l'entreprise associée et enregistre sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Quote-part de résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ».

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

En application des dispositions d'IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à sa participation dans une coentreprise ou entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe n'ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

La participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise déterminée par application de la méthode de la mise en équivalence, ainsi que toute quote-part à long terme qui en substance, constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation de l'investisseur dans cette entreprise associée ou cette coentreprise.

Les contributions des coentreprises et entreprises associées dans l'état de la situation financière consolidée et l'état du résultat global consolidé du Groupe sont les suivantes :

	% de détention	31/12/2024	Quote-part de résultat	Reclassement	Dividendes versés	Variation de périmètre	31/12/2025
Participations dans les coentreprises		4,3	(2,9)	(6,9)	(0,3)	20,8	15,1
Série Club	50,0 %	1,4	0,3	-	-	-	1,7
Panora Services	49,3 %	0,9	0,4	-	(0,3)	-	1,1
Bedrock	37,5 %	0,0	(3,6)	(7,0)	-	18,6	8,1
Bedrock Streaming Portugal	37,5 %	0,1	0,0	-	-	(0,0)	0,1
Bedrock Streaming Germany	37,5 %	-	0,1	-	-	2,1	2,2
Academie	50,0 %	1,9	0,1	-	-	-	1,9
Mon Associé Factory	50,0 %	-	(0,1)	0,1	-	0,1	0,0
Participations dans les entreprises associées		117,6	2,2	(0,3)	(0,5)	-	119,0
Quicksign	26,5 %	2,4	0,4	-	-	-	2,8
Wild Buzz Agency	49,0 %	3,2	0,1	-	(0,4)	-	2,9
Atolls (ex- Global Savings Group)	31,5 %	106,2	1,8	(0,3)	(0,2)	-	107,4
Miliboo	21,4 %	4,1	0,1	-	-	-	4,2
Pariocas SAS	21,3 %	1,6	(0,1)	-	-	-	1,5
BG Team	43,8 %	0,2	-	-	-	-	0,2
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées		121,9	(0,6)	(7,2)	(0,8)	20,8	134,1
Mon Associé Factory	50,0 %	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Provisions non courantes		-	-	(0,1)	-	-	(0,1)

atolls

Les éléments de la situation financière (non auditée et retenus dans les comptes du Groupe) d'Atolls sont les suivants :

	2025	2024
Actif non courant	396,9	422,2
Actif courant	95,4	97,3
TOTAL ACTIF	492,3	519,5
Capitaux propres part du groupe	276,8	271,5
Intérêts non contrôlants	28,2	26,8
Passif non courant	90,0	112,3
Passif courant	97,4	108,9
TOTAL PASSIF	492,3	519,5

Le compte de résultat simplifié (non audité) sur 12 mois s'analyse comme suit :

	2025	2024
Chiffre d'affaires net	144,7	165,9
Résultat Opérationnel Courant avant amortissements [EBITDA]⁽¹⁾	46,2	45,8
Résultat Opérationnel [EBIT]	13,1	15,7
Résultat net de la période	8,9	14,6
attribuable au Groupe	5,0	12,1
attribuable aux intérêts non contrôlants	3,9	2,6

(1) L'EBITDA est également qualifié de résultat opérationnel courant avant provisions et amortissements et se définit comme le résultat opérationnel (ou EBIT) avant prise en compte des provisions et amortissements, des produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises et des plus-values sur cessions de filiales.



BEDROCK

Le 30 juin 2025, le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de Bedrock à hauteur de 20,7 M€ par compensation de sa créance détenue en compte courant d'associés.

Le 1^{er} décembre 2025, à la suite d'une opération d'augmentation de capital permettant l'entrée de RTL Interactive GmbH comme actionnaire, la participation du Groupe au sein de Bedrock a été diluée à 37,5 %.

La contribution de Bedrock au résultat consolidé du Groupe est de -3,6 M€ incluant notamment le gain de dilution calculé à la suite de l'opération d'augmentation de capital pour +7,6 M€.

Mon associé Factory

Le 7 octobre, le Groupe a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 0,1 M€ et a pris une participation de 50 % dans la société Mon Associé Factory. Le Groupe exerçant une influence notable sur cette filiale, cette dernière est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la valeur recouvrable des participations du Groupe dans les coentreprises et entreprises associées est supérieure à leur valeur nette comptable.

Contributions des coentreprises

Les contributions des coentreprises au chiffre d'affaires consolidé du Groupe auraient été les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	26,6	20,7
Contribution par société :		
Série Club	5,1	5,1
Panora Services	4,3	3,2
Bedrock	14,3	9,5
Bedrock Streaming Portugal	-	-
Bedrock Streaming Germany	-	-
Academee	2,9	2,9
Mon Associé Factory	-	-

17. Instruments financiers

Principes, règles et méthodes comptables :

Juste valeur

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. À défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Actifs financiers

- Conformément aux préconisations de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, les titres des sociétés non consolidées (par intégration globale ou par mise en équivalence) appartiennent à la catégorie des instruments de capitaux propres. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur soit par résultat soit par autres éléments du résultat global en fonction de leur classification initiale. Les prêts et créances ainsi que les autres actifs financiers sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :
 - les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie) ;
 - les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.
- Les actifs financiers au coût amorti sont dépréciés en fonction du risque de crédit attendu. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.
- Les gains et pertes latents sur les instruments de capitaux propres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

17.1. ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après (la ventilation par catégorie d'instruments reflète les dispositions de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*) :

	31/12/2024		Evaluation				
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	10,2	-	10,2	10,2	8,7	1,6	-
Autres actifs financiers non courants	30,9	-	30,9	30,9	6,5	-	24,4
Créances clients	288,4	(16,2)	272,2	272,2	-	-	272,2
Instruments financiers dérivés	0,3	-	0,3	0,3	-	0,3	-
Autres actifs financiers courants	12,0	(6,0)	6,0	6,0	-	-	6,0
Autres actifs courants	274,6	(1,5)	273,1	273,1	-	-	273,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332,0	-	332,0	332,0	108,3	-	223,7
Actifs	948,4	(23,8)	924,7	924,7	123,4	1,8	799,4

	31/12/2025		Evaluation				
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	9,9	-	9,9	9,9	8,7	1,2	-
Autres actifs financiers non courants	28,1	-	28,1	28,1	7,9	-	20,2
Créances clients	276,2	(17,4)	258,9	258,9	-	-	258,9
Instruments financiers dérivés	0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	-
Autres actifs financiers courants	11,9	(6,0)	5,9	5,9	-	-	5,9
Autres actifs courants	315,4	(1,7)	313,7	313,7	-	-	313,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	216,0	-	216,0	216,0	49,1	-	166,9
Actifs	857,5	(25,1)	832,4	832,4	65,6	1,2	765,6

6 COMPTES ET ANNEXES 2025

Annexe aux comptes consolidés

Les instruments de capitaux propres sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

La position au bilan est la suivante :

	Devise de Référence	% de détention			Evaluation	
			31/12/2025	31/12/2024	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global
Médiamétrie	Euro (€)	2,7%	1,0	1,0	-	1,0
Life TV	Euro (€)	11,0%	-	-	-	-
Alliance Gravity Data Média	Euro (€)	11,1%	-	0,4	-	-
European News Exchange	Euro (€)	20,0%	0,1	0,1	-	0,1
Cosmos	Euro (€)	16,7%	0,1	0,1	-	0,1
Mesrideaux	Euro (€)	5,3%	-	-	-	-
Entourage Solutions	Euro (€)	5,0%	3,0	3,0	3,0	-
Les Miraculeux	Euro (€)	12,6%	3,5	3,5	3,5	-
Extrastudent	Euro (€)	2,9%	0,2	0,2	0,2	-
QIIP SAS	Euro (€)	12,1%	2,0	2,0	2,0	-
Autres	Euro (€)	-	0,0	0,0	-	0,0
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES			9,9	10,2	8,7	1,2

Autres actifs financiers

La position au bilan est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants avec les coentreprises et entreprises associées	17,5	21,8
Dépôts de garantie et autres avances en comptes courants	2,7	2,6
Autres actifs financiers	7,9	6,5
Autres actifs financiers non courants	28,1	30,9
Créances liées aux regroupements d'entreprises	5,6	5,6
Autres actifs financiers	0,3	0,4
Autres actifs financiers courants	5,9	6,0

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes, règles et méthodes comptables :

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 216,0 M€ au 31 décembre 2025 contre 332,0 M€ au 31 décembre 2024.

Les comptes, dépôts à terme et OPCVM de trésorerie monétaire sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur (juste valeur par résultat).

En application de la politique de placement décrite en note 18.3, la quasi-intégralité des sommes est placée en comptes à vue rémunérés et dépôts à terme, d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, auprès de contreparties de qualité « investment grade », et en OPCVM de trésorerie monétaire et trésorerie court terme.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a placé un montant de 25,0 M€ auprès de son actionnaire principal (RTL Group Vermögensverwaltung GmbH), ce montant s'est élevé à 29,8 M€ en moyenne au cours de l'année 2025.

17.2. PASSIFS FINANCIERS

Principes, règles et méthodes comptables :

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constituées essentiellement d'un emprunt Schuldschein et de dettes assimilées dont des lignes de crédit renouvelables contractées auprès des banques.

Les dettes locatives sont comptabilisées pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements sur la durée restante du contrat de location. Cette actualisation des paiements est effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat, si celui-ci est aisément déterminé, ou, s'il ne l'est pas, au taux d'endettement marginal du preneur.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur correspondent aux engagements de rachat d'intérêts non contrôlants consentis aux actionnaires minoritaires des sociétés contrôlées par le Groupe.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

Les différentes catégories de passifs financiers aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	79,3	79,3	-	79,3	-
Dettes locatives non courantes	13,7	13,7	-	13,7	-
Autres passifs financiers non courants	5,2	5,2	-	5,2	-
Dettes financières courantes	2,9	2,9	-	2,9	-
Dettes locatives courantes	8,0	8,0	-	8,0	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	6,0	6,0	-	6,0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342,4	342,4	-	342,4	-
Autres dettes d'exploitation	18,8	18,8	-	18,8	-
Dettes fiscales et sociales	90,1	90,1	-	90,1	-
Dettes sur immobilisations courantes	42,4	42,4	-	42,4	-
PASSIFS	608,8	608,8	-	608,8	-
	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	4,2	4,2	-	4,2	-
Dettes locatives non courantes	13,5	13,5	-	13,5	-
Autres passifs financiers non courants	9,4	9,4	-	9,4	-
Dettes financières courantes	80,1	80,1	-	80,1	-
Dettes locatives courantes	7,7	7,7	-	7,7	-
Instruments financiers dérivés	0,2	0,2	-	-	0,2
Autres passifs financiers courants	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308,1	308,1	-	308,1	-
Autres dettes d'exploitation	28,4	28,4	-	28,4	-
Dettes fiscales et sociales	91,6	91,6	-	91,6	-
Dettes sur immobilisations courantes	48,3	48,3	-	48,3	-
PASSIFS	591,4	591,4	-	591,3	0,2

6 COMPTES ET ANNEXES 2025

Annexe aux comptes consolidés

Dettes financières

Les positions d'endettement sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes bancaires et obligataires	4,1	79,3
Autres	0,1	0,1
Total dettes financières non courantes	4,2	79,3
Dettes bancaires, obligataires et lignes de crédit	79,9	2,7
Autres	0,2	0,2
Total dettes financières courantes	80,1	2,9

Dettes financières non courantes :

Elles sont constituées de divers emprunts bancaires des parcs de loisirs Gulli pour un montant de 4,1 M€.

Le Groupe dispose également de trois lignes de crédit bancaire renouvelables pour un montant total de 180,0 M€, afin de se prémunir contre le risque de liquidité tel que décrit en note 18.2.

Dettes financières courantes :

Elles sont constituées essentiellement de l'emprunt Schuldschein de 75,0 M€ émis le 24 juillet 2019, composé d'une ligne de 65,0 M€ au taux fixe de 1,0 % et d'une ligne de 10,0 M€ au taux variable Euribor 6 mois majoré d'une marge de 1,0 % ainsi que de plusieurs emprunts bancaires de Full Dawa Production et des parcs de loisirs Gulli.

Au 31 décembre 2025, ces lignes ne sont pas tirées (elles ne l'étaient pas non plus au 31 décembre 2024) et n'ont pas été utilisées au cours de l'année.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (RTL Group Vermögensverwaltung GmbH) pour un tirage maximal de 50,0 M€. Au 31 décembre 2025, cette ligne n'est pas tirée.

Dettes locatives :

Les dettes locatives ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025 :

Au 1^{er} janvier 2024	12,4
Flux de trésorerie	(6,8)
Nouveaux contrats	2,5
Modifications de contrat et autres mouvements liés aux contrats de location	0,9
Fin ou résiliation de contrats	-
Variation de périmètre	12,6
Au 31 décembre 2024	21,6
Flux de trésorerie	(9,0)
Nouveaux contrats	1,6
Modifications de contrat et autres mouvements liés aux contrats de location	6,6
Fin ou résiliation de contrats	-
Variation de périmètre	0,3
Au 31 décembre 2025	21,2
Courant au 31 décembre 2024	8,0
Non courant au 31 décembre 2024	13,7
TOTAL	21,6
Courant au 31 décembre 2025	7,7
Non courant au 31 décembre 2025	13,5
TOTAL	21,2

Autres passifs financiers non courants :

Les autres passifs financiers non courants de 9,4 M€ incluent principalement la dette relative aux deux contrats d'achat à terme de 500 000 et 400 000 actions propres, avec comme échéances respectives les 31 mars 2027 et 31 mars 2028.

17.3. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DANS LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	Niveau 1		Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables		Données non observables
31/12/2024				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	10,2
Autres actifs financiers non courants	-	-	6,5	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie :				
FCP, SICAV	107,3	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	1,0	-
ACTIFS	107,3	7,5	7,5	10,5

	Niveau 1		Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables		Données non observables
31/12/2025				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	9,9
Autres actifs financiers non courants	-	-	7,9	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :				
FCP, SICAV	48,1	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	1,0	-
ACTIFS	48,1	8,8	8,8	9,9
Instruments financiers dérivés	-	-	-	0,2
PASSIFS	-	-	-	0,2

17.4. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	31/12/2024				
	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments			
Juste valeur par résultat		Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Impact sur le résultat financier	13,1				
Total des produits d'intérêts	15,6	-	15,6	-	-
Total des charges d'intérêts	(2,5)	-	-	(2,5)	-
Réévaluation	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Profits ou pertes nets	0,2	0,2	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(2,1)				
Profits ou pertes nets	(0,0)	-	(0,0)	-	-
Dépréciation nette	(2,1)	-	(2,1)	-	-
Gain net / (Perte nette)	10,9	0,2	13,5	(2,5)	(0,3)

	31/12/2025				
	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments			
Juste valeur par résultat		Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Impact sur le résultat financier	4,6				
Total des produits d'intérêts	7,2	-	7,2	-	-
Total des charges d'intérêts	(2,5)	-	-	(2,5)	-
Réévaluation	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Profits ou pertes nets	0,1	0,1	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(2,5)				
Profits ou pertes nets	(0,1)	-	(0,1)	-	-
Dépréciation nette	(2,4)	-	(2,4)	-	-
Gain net / (Perte nette)	2,1	0,1	4,8	(2,5)	(0,3)

18. Risques liés aux instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risque décrites ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

18.1. RISQUE DE CRÉDIT

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Créances clients

Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). À l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Par ailleurs, en application d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, les créances d'exploitation sont dépréciées de façon à refléter la meilleure estimation des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. Ces dépréciations sont comptabilisées dès la reconnaissance initiale des actifs correspondants. Les évaluations, initiales et ultérieures, de ces pertes de crédit attendues se font, sur une base individuelle ou collective, à partir de pondérations probabilistes intégrant notamment l'antériorité des créances, les événements passés et les éléments de conjoncture (actuelle et future). Les corrections de valeur à apporter aux créances d'exploitation, au titre des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie, sont revues à chaque clôture. Les variations qui en découlent sont comptabilisées dans le résultat net de l'exercice.

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du Groupe.

Le Groupe applique une politique prudente de prévention et de suivi du risque de perte de valeur des créances clients.

Il y est notamment rappelé que, concernant le chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque client unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Les 1, 5 et 10 premiers clients du Groupe représentent respectivement moins de 5, 15 et 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par la régie M6 Publicité consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Contreparties bancaires

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Il s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 18.3.

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,5 % du chiffre d'affaires (comme au 31 décembre 2024).

Afin de limiter encore ce risque, la régie publicitaire du Groupe applique des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, l'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par cette équipe, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

Le Groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

Balance âgée des actifs financiers

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		non échus		<= 1 mois	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs financiers bruts	40,0	42,9	34,0	36,9	-	-
Dépréciations des autres actifs financiers	(6,0)	(6,0)	-	-	-	-
Créances clients brutes	276,2	288,4	203,4	152,8	30,7	90,8
Dépréciations des créances clients	(17,4)	(16,2)	(0,9)	(1,1)	-	(0,1)
Instruments financiers dérivés	0,0	0,3	0,0	0,3	-	-
Autres actifs courants bruts	315,4	274,6	313,7	273,1	-	-
Dépréciations des autres actifs courants	(1,7)	(1,5)	-	-	-	-
TOTAL	606,5	582,5	550,2	462,0	30,7	90,7

	1 - 3 mois		> 3 mois		Autres*	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs financiers bruts	-	-	-	-	6,0	6,0
Dépréciations des autres actifs financiers	-	-	-	-	(6,0)	(6,0)
Créances clients brutes	10,4	20,9	15,6	9,3	16,1	14,6
Dépréciations des créances clients	(0,4)	(0,1)	(1,6)	(1,7)	(14,5)	(13,2)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants bruts	-	-	-	-	1,7	1,5
Dépréciations des autres actifs courants	-	-	-	-	(1,7)	(1,5)
TOTAL	10,0	20,8	14,0	7,6	1,6	1,4

* Ces montants correspondent aux montants des actifs financiers pour lesquels les dépréciations sont déterminées individuellement et intégralement dépréciées.

Les créances clients sont essentiellement composées de créances commerciales.

Les autres actifs courants sont constitués principalement :

- des avances sur programmes et droits de diffusion pour 203,1 M€, contre 166,4 M€ au 31/12/2024 ;

- des avances coproducteurs pour 37,4 M€, contre 26,4 M€ au 31/12/2024 ;
- des charges constatées d'avances pour 39,8 M€, contre 49,0 M€ au 31/12/2024 ;
- des créances de TVA pour 15,3 M€, contre 20,5 M€ au 31/12/2024.

18.2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

Au 31 décembre 2025, le Groupe affiche une trésorerie nette positive de 139,9 M€.

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante (hors dettes d'impôts courants) :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Dettes financières	80,1	2,9	4,2	79,3	-	-	84,3	82,2
Dettes locatives	7,7	8,0	9,6	9,6	3,9	4,1	21,2	21,6
Instruments financiers dérivés	0,2	-	-	-	-	-	0,2	-
Autres passifs financiers	0,0	6,0	9,4	5,2	-	-	9,4	11,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308,1	342,4	-	-	-	-	308,1	342,4
Autres dettes	28,4	18,8	-	-	-	-	28,4	18,8
Dettes fiscales et sociales	91,6	90,1	-	-	-	-	91,6	90,1
Dettes sur immobilisations	48,3	42,4	-	-	-	-	48,3	42,4
TOTAL	564,3	510,6	23,2	94,1	3,9	4,1	591,4	608,9

À cette date, le Groupe dispose de quatre lignes de crédit :

- une ligne auprès de son actionnaire principal (RTL Group Vermögensverwaltung GmbH) de 50,0 M€ maximum ; cette ligne n'est pas tirée au 31 décembre 2025 (elle ne l'était pas non plus au 31 décembre 2024) ;
- des lignes de crédit bancaire confirmées à hauteur de 180,0 M€ pour une durée de 5 ans, non utilisées au 31 décembre 2025.

La liquidité est également assurée avec une ligne de financement :

- un emprunt Schuldschein de 75,0 M€ à échéance 2026 mis en place le 24 juillet 2019.

18.3. RISQUE DE MARCHÉ

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

Risque de change

Principes, règles et méthodes comptables :

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières, ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier.

Le traitement des couvertures de change est précisé ci-dessous.

Le Groupe est principalement exposé au risque de change opérationnel.

En effet, le Groupe est exposé au risque de change par le biais de certains contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar US.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

La couverture des achats de marchandises est réalisée de façon statistique et ajustée régulièrement en fonction des commandes passées.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté 1,7 % du montant total des achats de l'année 2025 contre 2,1 % sur l'année 2024.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (moins de 0,1 % du chiffre d'affaires).

Par le biais de la société LTI Vostok (pôle Jeunesse TV), le Groupe est exposé au risque de change sur le rouble russe. Ce risque ne fait toutefois pas l'objet de couvertures particulières dans la mesure où il est peu significatif au regard des bornes du Groupe.

La sensibilité de la position nette globale en rouble russe à une variation uniforme et défavorable de 10 % de la parité entre l'euro et le rouble serait de (0,1) M€.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel au 31 décembre 2025

	USD en M€ ⁽¹⁾		RUB en M€ ⁽¹⁾	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Actifs	2,1	2,8	2,0	1,8
Passifs	(1,3)	(1,6)	(0,6)	(0,3)
Hors bilan	(11,7)	(7,0)	-	-
Exposition brute en devise	(10,9)	(5,9)	1,4	1,4
Couvertures	10,3	5,6	-	-
Exposition nette en devise	(0,6)	(0,3)	1,4	1,4
(1) valorisé au cours de clôture soit :	1,175	1,04	92,95	117,92

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à 9 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en dollars US pour une valeur totale de 11,3 M€.

Au 31 décembre 2025, l'exposition brute du groupe en dollars US est égale à (10,9) M€, dont (11,7) M€ au titre des engagements hors bilan. À cette même date, les couvertures s'élèvent à 10,3 M€ (*cash-flow hedges*). L'exposition nette de (0,6) M€ (position courte) est non significative.

Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 % de l'euro contre le dollar US serait inférieur à (0,1) M€.

Instruments financiers dérivés

Principes, règles et méthodes comptables :

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe a pour seul but la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

Détermination de la juste valeur

Conformément aux normes IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à fournir*, et IFRS 9 - *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est ainsi calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, le Groupe a fait le choix de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39- *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en matière de comptabilité de couverture.

Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, « swap » (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

- Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

- Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont pour leur part comptabilisées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

Instruments financiers non qualifiés de couverture

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Les instruments financiers dérivés sont classés en actifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

La norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, n'a pas eu d'impact significatif sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024.

Juste Valeur

Les positions nettes au bilan des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats à terme	Juste valeur	Juste valeur
SND	(0,2)	0,3
TOTAL	(0,2)	0,3

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'élève à (0,2) M€ au 31 décembre 2025, reflétant ainsi l'écart réduit entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,175 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,1696 USD) à fin décembre 2025 (soit +0,5 %).

Échéances

Les échéances des instruments de couverture (valeur nominale de la couverture exprimée en euros au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
SND	10,3	5,0	5,3	5,3	4,9	0,4
TOTAL	10,3	5,0	5,3	5,3	4,9	0,4

Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux de la position nette de trésorerie du Groupe est fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de la trésorerie.

Le Groupe demeure peu exposé au risque de taux d'intérêt sur ses financements, principalement sur la tranche à taux variable variable du Schuldschein mis en place en 2019.

Les placements sont pour la plupart indexés sur la référence €STR, et donc exposés au risque de fluctuation de l'indice. Les taux court terme ont baissé au cours de l'année - l'€STR moyen ressort à 2,18 % l'an -, ce qui influence négativement les rendements des placements du Groupe.

Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt :

L'incidence d'une variation uniforme des taux d'intérêts de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, aurait un impact de respectivement +1,9 M€ et (3,0) M€ sur le résultat financier au 31 décembre 2025.

Les calculs de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt donnent les résultats suivants sur le résultat financier :

En M€	31/12/2025	31/12/2024
Sensibilité à la clôture :		
Impact d'une hausse de +1 %	1,9	3,0
Impact d'une baisse de -1 %	(3,0)	(4,1)

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2025

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	216,0	7,9	-	223,9
Autres actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	216,0	7,9	-	223,9
Passifs financiers à taux variable	10,1	-	-	10,1
Autres passifs financiers à taux fixe	69,7	4,1	-	73,9
Dettes locatives à taux fixe	7,7	9,6	3,9	21,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	87,6	13,7	3,9	105,2

Au 31 décembre 2025, la position nette du Groupe est un actif de 118,7 M€. Hors dettes locatives, l'actif net s'élève à 139,9 M€. Les actifs correspondent à des placements en comptes rémunérés et en OPCVM de trésorerie, les passifs à des emprunts.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier.

Risque sur action

Dans la mesure où le Groupe ne détient aucun actif financier coté, l'exposition au risque sur action ne concerne que les actions autodétenues.

Les actions propres sont inscrites pour leur valeur d'acquisition en déduction des capitaux propres. La variation de valeur de l'action M6 est donc sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Politique de placement

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La question du risque de contrepartie demeure un sujet sur lequel le Groupe est particulièrement vigilant dans le processus de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties et dépositaires.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également réalisé tous les trimestres.

19. Capitaux propres

Principes, règles et méthodes comptables :

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

19.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision.

Malgré l'emprunt contracté à l'occasion de l'acquisition du pôle Jeunesse TV, le Groupe conserve une capacité d'endettement importante, tant en endettement bancaire qu'auprès de son actionnaire principal, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'attache, dans le respect de l'article 40 de ses statuts, à maintenir un taux de distribution d'au moins 80 % sur le long terme. Au cours des exercices 2022 et 2023, le Groupe avait distribué un dividende ordinaire de 1,00 € par action. Au cours des exercices 2024 et 2025, le Groupe a distribué un dividende ordinaire de 1,25 € par action.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2025 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'attribution d'actions de performance et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution d'actions de performance ;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le respect de cette autorisation, Métropole Télévision est intervenu sur le marché par l'effet des opérations quotidiennes réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

Par ailleurs et dans la perspective de la prochaine livraison d'actions de performance 2027 et 2028, Métropole Télévision a conclu deux contrats d'achat à terme d'actions propres, le premier portant sur 500 000 actions, avec une échéance au 31 mars 2027 ; le second portant sur 400 000 actions, avec une échéance au 31 mars 2028.

Conformément à l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifié, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Ce texte limite la portée de la règle aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne sur l'ensemble du public est supérieure à 8 % de l'audience totale des télévisions.

En date du 31 décembre 2025, la chaîne M6 ne représente plus que 7,9 % de part d'audience annuelle moyenne calendaire. À ce titre la société Métropole Télévision n'entre plus dans le champ d'application de l'article 39.

19.2. ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE MÉTROPOLÉ TÉLÉVISION

(en milliers)	Actions ordinaires émises	Titres autodétenteurs	Actions en circulation
	126 414	645	125 769
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions de performance	-	-	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	4	-
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024	126 414	649	125 765
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites	-	86	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	0	-
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025	126 414	735	125 679

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Six plans d'attribution d'actions de performance, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2025 (cf. note 7 - Rémunérations en actions).

La livraison de ces actions de performance n'aura toutefois pas d'impact sur le capital de Métropole Télévision puisqu'elle sera couverte par les contrats d'achat à terme d'actions propres portant sur 900 000 titres (cf. note 17.2 - Passifs financiers) et par les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

19.3. VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES NE TRANSITANT PAS PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ».

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « réserves consolidées ». L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2024	(2,6)
Nouvelles couvertures	(3,6)
Variations des anciennes couvertures	(0,1)
Échéances des couvertures	0,5
Variation sur les actifs cédés	-
Variation des écarts de conversion	(0,2)
Variation sur les retraites	(0,6)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(4,0)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	(6,6)
Nouvelles couvertures	(3,2)
Variations des anciennes couvertures	(0,1)
Échéances des couvertures	3,9
Variation sur les actifs cédés	(0,3)
Variation des écarts de conversion	0,0
Variation sur les retraites	2,8
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	3,2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	(3,4)

20. Indemnités de départ en retraite

Principes, règles et méthodes comptables :

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Le régime en vigueur au sein du Groupe est le régime d'indemnité de fin de carrière.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la décision de l'IFRIC « IAS19 - Attribution des avantages aux périodes de services ». L'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service se fait linéairement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond de l'engagement.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Indemnité de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans le cadre d'une négociation individuelle ou dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Principales hypothèses actuarielles

en %	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	4,00	3,20
Augmentations de salaires futures *	2,82	2,93
Taux d'inflation	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir des taux de marché pour des obligations d'entreprises privées de première catégorie en référence à la notation AA, et en fonction de la durée et des caractéristiques du régime.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024
Coût du service courant	(1,7)	(1,6)
Coût des intérêts sur l'obligation	(1,1)	(1,1)
Réductions	0,4	0,1
Modifications de régime	(0,0)	(0,0)
Revenus attendus des actifs du régime	0,1	0,1
DÉPENSE NETTE	(2,5)	(2,6)

Provision et valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2025	31/12/2024
Obligation à l'ouverture	32,8	30,0
Coût du service courant	1,7	1,6
Coût des intérêts sur l'obligation	1,1	1,1
Réductions	(0,4)	(0,1)
Prestations versées	(1,1)	(0,6)
Modification de régime	0,1	-
Ecart actuariels - Changements d'hypothèse financière	(3,1)	1,2
Ecart actuariels - Changements d'hypothèse démographique	-	0,1
Ecart actuariels - Effet d'expérience	(0,7)	(0,5)
Variation de périmètre	0,0	-
OBLIGATION À LA CLÔTURE	30,5	32,8

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 7,6 M€ au 31 décembre 2025.

Tests de sensibilité aux hypothèses

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5 %	- 0,5 %
Sensibilité de l'obligation à la clôture :		
à la variation du taux d'actualisation	28,7	32,3
à la variation du taux d'augmentation des salaires	32,3	28,7

21. Provisions

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément à la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025 :

	Provision pour retraite	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
Au 1^{er} janvier 2024	30,0	-	17,1	1,9	2,5	51,5
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-
Dotations de la période	2,7	-	3,6	0,5	6,0	12,9
Utilisation	(0,6)	-	(0,3)	(1,7)	(1,7)	(4,3)
Reprise non utilisée	(0,1)	-	(4,6)	-	(0,1)	(4,8)
Autres variations	0,8	-	-	0,0	-	0,8
Au 31 décembre 2024	32,8	-	15,7	0,8	6,8	56,0
Acquisitions de filiales	0,0	-	-	-	0,0	0,0
Dotations de la période	2,9	-	5,1	0,3	7,9	16,3
Utilisation	(1,1)	-	(0,1)	(0,7)	(6,1)	(8,0)
Reprise non utilisée	(0,4)	-	(1,3)	-	(1,5)	(3,2)
Autres variations	(3,8)	0,1	-	-	-	(3,7)
Au 31 décembre 2025	30,5	0,1	19,4	0,4	7,0	57,4
Courant au 31 décembre 2024	-	-	15,7	0,8	6,8	23,2
Non courant au 31 décembre 2024	32,8	-	-	-	-	32,8
TOTAL	32,8	-	15,7	0,8	6,8	56,0
Courant au 31 décembre 2025	-	-	19,4	0,4	7,0	26,8
Non courant au 31 décembre 2025	30,5	0,1	-	-	-	30,6
TOTAL	30,5	0,1	19,4	0,4	7,0	57,4

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les provisions se ventilent par secteur d'activité de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Vidéo	31,9	33,1
Audio	17,6	17,8
Production et Droits Audiovisuels	6,6	4,2
Diversifications	1,0	0,8
Autres	0,3	0,1
TOTAL	57,4	56,0

- Les litiges inclus dans le poste « provisions pour litiges » se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

- Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées et définies en concertation avec les directions des programmes des chaînes du Groupe, dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience attachés à chaque programme et de la ligne éditoriale.

- Les « autres provisions pour charges » se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

- Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

22. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels

Achats de droits et engagements de coproductions (nets)

Ces engagements se rapportent principalement :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés ;

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transport d'images, de signaux, location satellite et transpondeurs

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de diffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

Baux non résiliables

Ces engagements correspondent à des contrats de location immobilière signés, mais qui n'ont pas encore débuté, et qui ne sont donc pas enregistrés à l'actif et au passif dans l'état de la situation financière consolidée en application IFRS 16 - *Contrats de location*.

Ventes de droits

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2025.

Contrats de diffusion

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés						
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (bruts) ⁽¹⁾	370,3	340,3	1,1	711,6	628,4	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(151,8)	(35,0)	-	(186,8)	(150,2)	
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (nets)	218,5	305,2	1,1	524,8	478,2	
Transport d'images, de signaux, location satellites et transpondeurs	30,3	66,5	1,5	98,4	96,5	Contrats signés
Baux immobiliers non résiliables	-	-	-	-	0,4	Baux
Autres	23,3	27,6	-	50,9	26,6	Contrats signés
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	272,1	399,4	2,6	674,1	601,6	
Engagements reçus						
Ventes de droits	35,7	37,3	-	73,1	75,1	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	55,4	48,0	-	103,4	167,4	Contrats signés
Autres	3,7	-	-	3,7	4,2	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	94,9	85,3	-	180,2	246,7	

(1) Le montant des engagements donnés sur les droits de diffusion des chaînes s'élèvent à 340,8 M€ au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 674,1 M€ contre 601,6 M€ au 31 décembre 2024.

Cette augmentation des engagements donnés (+72,5 M€) résulte essentiellement des évolutions suivantes :

- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont augmenté de 46,7 M€ par rapport au 31 décembre 2024 ;

- l'engagement entre M6 Distribution Digital et Bedrock concernant les redevances liées à l'utilisation de la plateforme M6+ a augmenté de 26,1 M€ par rapport au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 180,2 M€ contre 246,7 M€ au 31 décembre 2024.

Cette diminution des engagements reçus (-66,5 M€) résulte principalement de la baisse de 63,9 M€ des contrats de diffusion par rapport au 31 décembre 2024.

23. Parties liées

23.1. IDENTIFICATION DES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 49,35 %, Bertelsmann SE & Co.KGaA, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

23.2. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Emprunt et prêt auprès des actionnaires

Au 31 décembre 2025, aucune somme n'est empruntée auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH.

En effet, aux termes d'une convention cadre de trésorerie signée entre RTL Group Vermögensverwaltung GmbH et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité d'emprunter auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48 % des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché. Par ailleurs, le Groupe garde la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société RTL Group Vermögensverwaltung GmbH soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 28 octobre 2025 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 18.3), le placement à RTL Group Vermögensverwaltung GmbH ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 31 décembre 2025, le groupe a placé 25,0 M€ auprès de son actionnaire principal.

Transactions courantes

	31/12/2025		31/12/2024	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services (chiffre d'affaires)	2,0	0,0	1,3	0,6
Achats de biens et services	(62,8)	(1,4)	(68,3)	(1,5)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires (et leurs filiales) ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des programmes acquis auprès de sociétés de production détenues par RTL Group.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	31/12/2025		31/12/2024	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	1,2	0,7	3,7	0,7
Dettes	20,8	0,0	29,1	0,3

Opérations spécifiques

Aucune opération spécifique n'a été enregistrée sur l'exercice 2025.

23.3. TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de biens et services (chiffre d'affaires)	2,3	2,9
Achats de biens et services	(26,6)	(23,7)

Les ventes effectuées avec les coentreprises ont été conclues à des conditions normales de marché.

Le volume des transactions sur l'année 2025 concerne principalement les activités de Bedrock, Academee et Série-Club.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances	23,9	28,5
<i>dont financement</i>	17,3	21,6
Dettes	8,7	6,9
<i>dont financement</i>	(0,2)	(0,2)

Les créances relatives au financement sont constituées principalement d'avances en comptes courants.

Sur l'exercice 2025, aucun dividende n'a été reçu des coentreprises.

Sur l'exercice 2025, M6 Interactions a participé à l'augmentation de capital de Bedrock à hauteur de 20,7 M€.

Au 31 décembre 2025, il existe un engagement de 36,9 M€ entre M6 Distribution Digital et Bedrock concernant les redevances liées à l'utilisation de la plateforme M6+ au titre des années 2026 et 2027.

23.4. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les entreprises associées :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de biens et services	0,3	1,1
Achats de biens et services	(0,9)	(1,5)

Les ventes effectuées avec les entreprises associées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances	0,2	0,3
<i>dont financement</i>	0,2	0,3
Dettes	-	-
<i>dont financement</i>	-	-

Sur l'exercice 2025, le montant des dividendes reçus des entreprises associées s'élève à 0,4 M€.

23.5. TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'année 2025 aux membres du Directoire représente un total de 3 221 756 € et se ventile en une part fixe pour 1 986 747 € et une part variable pour 1 235 009 €.

Au cours de l'année 2025, 100 000 actions de performance ont été attribuées aux membres du Directoire le 22 avril 2025.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire ont droit à une indemnité légale de fin de carrière (cf. note 20).

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés à hauteur de 384 592 €. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient à titre personnel 35 100 actions du Groupe au 31 décembre 2025.

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme		
Éléments de salaire	3,5	3,6
Autres avantages à court terme	0,1	0,0
Avantages à long terme		
Paiements fondés sur des actions	1,1	0,8
TOTAL	4,7	4,4

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 3.3 du document d'enregistrement universel.

24. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

	EY				KPMG				TOTAL			
	2025	2024	% 2025	% 2024	2025	2024	% 2025	% 2024	2025	2024	% 2025	% 2024
Audit												
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	0,4	0,4	98%	89%	0,5	0,4	85%	77%	0,8	0,8	90%	82%
Métropole Télévision	0,1	0,1	35%	25%	0,2	0,1	27%	19%	0,3	0,2	30%	21%
Filiales intégrées globalement	0,2	0,3	63%	64%	0,3	0,3	58%	58%	0,6	0,6	60%	61%
Certification des informations en matière de durabilité	0,0	0,0	0%	0%	0,1	0,1	13%	13%	0,1	0,1	8%	7%
Métropole Télévision	0,0	0,0	0%	0%	0,1	0,1	13%	13%	0,1	0,1	8%	7%
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%
Autres services	0,0	0,0	2%	11%	0,0	0,1	2%	10%	0,0	0,1	2%	10%
Métropole Télévision	0,0	0,0	2%	9%	0,0	0,0	0%	8%	0,0	0,1	1%	9%
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0%	2%	0,0	0,0	2%	1%	0,0	0,0	1%	2%
TOTAL	0,4	0,4	100%	100%	0,6	0,5	100%	100%	0,9	0,9	100%	100%
TOTAL en %	40%	43%			60%	57%						

25. Événements post clôture

À la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2026 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

26. Périmètre

Société	Forme Activité	31/12/2025		31/12/2024	
		% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
VIDEO					
Métropole Télévision - M6 89 avenue Charles de Gaulle -92575 Neuilly-sur-Seine cedex	SA Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SAS Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Créations	SAS Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Wild Buzz Agency	SAS Société d'événementiel	49,00 %	ME	49,00 %	ME
M6 Thématique	SAS Holding des chaînes TNT en clair et payantes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS Chaîne en clair W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS Chaîne en clair 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication - M6 Music	SAS Chaîne payante M6 Music	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS Chaîne payante Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS Chaîne payante Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Extension TV - Série Club	SAS Chaîne payante Série Club	50,00 %	ME	50,00 %	ME
Jeunesse TV	SAS Chaîne gratuite Gulli	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LTI Vostok	SARL Chaîne russe Tiji Russie	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNDA	SAS Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Bedrock	SAS Plateforme technique	37,50 %	ME	50,00 %	ME
Bedrock Streaming Portugal	SASU Plateforme technique	100,00 %	ME	100,00 %	ME
Bedrock Streaming Germany	GmbH Plateforme technique	100,00 %	ME	-	-
M6 Distribution Digital	SAS Plateforme M6+	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Shop	SAS Sans activité	-	F	100,00 %	IG
AUDIO					
SERC - Fun Radio	SA Radio musicale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Canal Star	SARL Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sprgb Sarl	SARL Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Communication A2B	SARL Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SODERA - RTL2	SA Radio musicale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Média Stratégie	SARL Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FM Graffiti	SARL Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Golfe	SARL Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Porte Sud	SARL Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
RTL France Radio	SAS Radio RTL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS					
M6 Films	SA Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Fictions	SAS Production et édition digitale	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Full Dawa Production	SAS Production films cinématographiques	60,00 %	IG	-	-
SND Factory (ex - M6 Invest 3)	SASU Conception, production et réalisation tous types de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG

6 COMPTES ET ANNEXES 2025

Annexe aux comptes consolidés

Société	Forme	Activité	31/12/2025		31/12/2024	
			% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
DIVERSIFICATIONS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	-	F	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Entertainment et exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Digital Services	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Atolls (ex - Global Savings Group)	GmbH	Société internet	31,47 %	ME	31,47 %	ME
QuickSign	SAS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	26,52 %	ME	22,67 %	ME
Panora Services	SAS	Comparateur de banques en ligne	49,29 %	ME	50,00 %	ME
SPF Franchise	SAS	Promotion immobilière	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Academee	SAS	Formation professionnelle en ligne	50,00 %	ME	50,00 %	ME
Miliboo	SA	Commerce de mobilier en ligne	21,40 %	ME	21,40 %	ME
Pariocas	SAS	Commerce de gros de parfumerie et produits de beauté	21,31 %	ME	21,31 %	ME
BG Team	SAS	Boulangerie - Pâtisserie	43,77 %	ME	43,77 %	ME
La Boîte aux Enfants	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	98,00 %	IG	98,00 %	IG
Kidea Services	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Baleo	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Ludikland 74	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Parc de Lomme	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Acrochats	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LMX 74	SAS	Parcs de jeux en intérieur pour enfants	-	F	-	-
Mon Associé Factory	SAS	Création d'une communauté digitale autour de l'émission	50,00 %	ME	-	-
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilière M6	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Films	LLC	Développement d'œuvres cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Plateforme	SA	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Invest 4	SASU	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
F : Fusion / Liquidation

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".